



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS RV-1786 ET RV-1793

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Lors d'une séance tenue le 10 décembre 2025, le conseil municipal a adopté les règlements ci-après :

RÈGLEMENT RV-1786 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR D'ÉGOUT SANITAIRE DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE ET UN EMPRUNT À CETTE FIN

Ce règlement décrète des travaux de réhabilitation du collecteur d'égout sanitaire du chemin de la Grande-Côte et un emprunt de 3 940 000 \$ pour le financement du projet. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements est établi à 15 ans, remboursable par une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la municipalité.

RÈGLEMENT RV-1793 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES PIÈCES DE L'ÉPAISSISSEUR À L'USINE D'ÉPURATION ET UN EMPRUNT À CETTE FIN

Ce règlement décrète des travaux de réfection de diverses pièces de l'épaisseur à l'usine d'épuration et un emprunt de 902 000 \$ pour le financement du projet. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements est établi à 10 ans, remboursable par une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la municipalité.

APPROBATION PAR LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Chaque règlement ci-dessus a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales, le 16 janvier 2026.

CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Toute personne intéressée peut consulter les règlements indiqués dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au boisbriand.ca.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements indiqués dans cet avis entrent en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 22 janvier 2026.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2026.03